

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE
AIDE AU BAFA

BÉNÉFICIAIRES :

Personnels titulaires, stagiaires
Contractuels, AED et AESH (contrat en cours de 6 mois minimum), retraités

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Quotient familial ne doit pas dépasser : **12400 €**

Agent lui-même, ou son/ses enfant(s) de +16 ans à charge

Personne seule : INM < ou = 503

Pour l'**une** des trois étapes suivantes : session de formation générale, session d'approfondissement ou de qualification sur présentation d'une facture acquittée.

MONTANT :

100 % de la facture acquittée à hauteur de 300 €

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 3 MOIS À
COMPTER DU DÉBUT DE LA FORMATION. PRESTATION SERVIE DANS LA
LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 3 MOIS DE VALIDITÉ NE
SONT PAS ÉCOULÉS.**

DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?

Les demandes sont à faire **uniquement** sur la plateforme **Colibris –
Rubrique prestations sociales**

<https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr>

Demande de renseignement: ce.dasem2@ac-creteil.fr